



## MSFE2MC - Introduction

### INTRODUCTION

#### Introduction

Le nouveau programme de Master de spécialisation en formation d'enseignants (MSFE2MC) s'adresse aux formateur-trices en formation d'enseignant-es. Ce programme est organisé en co-diplômation par l'UCLouvain et trois hautes écoles partenaires (EPHEC-Education, Haute école Louvain en Hainaut et Haute école Léonard de Vinci). Les quatre partenaires ont chacun une expertise reconnue dans la formation des enseignant-es. De longue date, l'UCLouvain est impliquée dans la formation des enseignant-es par la formation continue qu'elle propose à des enseignant-es en exercice (via le programme de Master en sciences de l'éducation FOPA2M) et notamment, son option « formation des enseignants » qui forme les futur-e-s psychopédagogues.

Dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants (Décret FIE, 2019), la formation des formateur-trices enseignant dans les programmes de formation des enseignant-es a été repensée. Elle nécessite l'obtention de ce master de spécialisation en formation d'enseignants pour enseigner des unités d'enseignement dans les axes 3, 4 & 6 du décret, ainsi que dans l'axe 11 pour ce qui relève des aspects didactiques des matières qui seront enseignées par le-la futur-e enseignant-e (cf. article 48, § 1 – DFIE).

Le présent master de spécialisation (MSFE2MC) répond à cette exigence. Les diplômé-es de ce programme seront réputé-es avoir le CAPAES qui est le titre requis pour être nommé-e en Haute école (cf. décret CAPAES).

L'UCLouvain contribue depuis 2002 à la formation des enseignant-e-s des hautes écoles, via l'organisation du CAPAES (en co-organisation avec le CPFEB, organisme de promotion sociale) ainsi que par l'organisation de son Master de spécialisation en pédagogie universitaire et de l'enseignement supérieur, qui vise à permettre à des enseignant-es et assistant-es des hautes écoles et des universités de réaliser une recherche appliquée sur son terrain (programme également organisé depuis 2002, et co-organisé avec l'Université de Namur depuis 2008).

Elle organise également depuis 2014 un certificat universitaire d'accompagnement des pratiques professionnelles, en partenariat avec les trois Hautes écoles, partenaires de ce programme.

Depuis septembre 2023, l'UCLouvain co-diplôme avec chacune des hautes écoles partenaires les nouveaux programmes de Bachelier et de Master en enseignement des sections 1, 2 & 3, organisés au sein de chaque haute école. Elle propose avec ces mêmes partenaires (à l'exception d'Hénallux) un nouveau certificat universitaire en encadrement de stages pour enseignant-es en formation (CUES - <https://uclouvain.be/fr/etudier/formation-maitres-de-stage.html>).

1 Cfr DFIE, art. 19. - Les axes de formation suivants : 1. une formation disciplinaire incluant des aspects de la didactique de la discipline ou appliquée à la discipline ; 3. une formation à et par la pratique ; 4. une formation didactique et pédagogique ; 6. une formation à et par la recherche en éducation et en didactique.

#### Votre profil

Ce master vise les professionnel-les du domaine de la formation des enseignant-es qui souhaitent développer de nouvelles compétences en tant que formateur-trice d'enseignant-es.

#### Votre programme

Les principaux atouts du programme proposé sont :

- Accompagnement de professionnel-le-s dans l'emploi : possibilité de se former, dans le cadre d'activités groupées et organisées spécifiquement pour des formateur-ric-e-s d'enseignants et d'ainsi échanger avec des collègues qui font le même métier.
- Analyse de ses pratiques de formateur-trice : ceci permet une dynamique de développement professionnel, encourage le retour des analyses des pratiques avec la perspective d'organiser une journée de partage de pratiques, à partir des travaux de synthèse de l'axe 1. Ceci permet d'échanger avec d'autres professionnels impliqués dans la formation des enseignants.
- Amélioration de ses pratiques, en pouvant argumenter les innovations et changements implémentés : retour et partage des recherches réalisées pour les mémoires, via séminaire ou journée d'études et possibilité de diffuser ces travaux (communication, voire publications)
- L'obtention de ce Master de spécialisation permet d'être titulaire du CAPAES (cf. art. 48, §2, DFIE)
- Il est en outre nécessaire pour enseigner dans les axes 3, 4 & 6 du décret, ainsi que dans l'axe 1 pour ce qui relève des aspects didactiques des matières qui seront enseignées par le futur enseignant (cf. article 48, § 1 – DFIE)

Le formateur ou la formatrice d'enseignant-es enseigne à de futur-es enseignant-es comment exercer et se développer pour leur futur métier. Cela requiert une expertise différente de celle d'un-e enseignant-e de sa discipline. Ce programme est axé sur une forte interaction entre la pratique et la théorie : dans ce programme, l'accent est mis sur la pertinence pour et le transfert vers sa propre pratique. Sa propre pratique de formateur ou formatrice d'enseignants sert de point de départ et est travaillée tout au long du programme. Ces expériences professionnelles sont examinées de manière critique, remises en question et étayées par des recherches scientifiques et des cadres théoriques pertinents. En outre, les étudiant-e-s sont amené-e-s à « questionner » / étudier leurs propres pratiques. Ainsi, ils ou elles approfondissent leur compréhension du « pourquoi » derrière le « comment », acquièrent un langage scientifiquement fondé pour regarder et parler plus précisément de leurs activités professionnelles et deviennent plus compétent-e-s pour optimiser cette pratique.

C'est pourquoi le programme comprend dix unités d'enseignement (UE) réparties dans les deux axes de formation suivants : (1) l'analyse des pratiques et (2) la prise de distance réflexive sur les dispositifs de formation des enseignant-es et leurs effets.

Tenant compte de la pratique professionnelle des candidat-es à ce programme, les deux axes de formation ont été conçus pour pouvoir se suivre en successif et être suivis en allègement sur deux années académiques, à la demande de l'étudiant (auquel cas, l'axe 1 est suivi l'année 1 et l'axe 2 l'année suivante). Ils peuvent cependant se suivre en parallèle selon le choix de l'étudiant de suivre l'ensemble du programme sur une année de 60 crédits.









« Les titulaires d'un master tel que défini à l'article 54, 3°, ont accès au master de spécialisation en formation d'enseignement si ce master est à finalité didactique ou s'il est complété par le titre d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur obtenu dans le cadre du décret du 8 février 2001 définissant la formation initiale des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur ou obtenu dans le cadre d'une législation antérieure ».

Étant donné que cette formation est fondée sur la pratique professionnelle de l'étudiant-e (axe 1) et que celle-ci sera nécessaire à la dimension empirique à réaliser pour l'axe 2, il est vivement recommandé que les candidat-es à ce master possèdent une expérience en formation d'enseignant-es.

## RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Selon le Décret du 2 décembre 2021 modifiant le décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants :

« Article 48. - § 1er. Les membres du personnel, chargés, dans une Haute Ecole ou dans un établissement d'enseignement supérieur de promotion sociale, des unités d'enseignement relevant des axes 3, 4 et 6 définis à l'article 19, alinéa 1<sup>er</sup>, ainsi que de l'axe 1 pour ce qui relève des aspects didactiques et visant des matières qui seront enseignées par le futur enseignant, sont titulaires d'un master de spécialisation, tel que défini à l'article 15, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 47°, du décret Paysage, en formation d'enseignants.

Le master de spécialisation en formation d'enseignants doit être obtenu dans les six ans à dater de la première désignation dans une fonction pour laquelle ce master est exigé. Au-delà de cette période, le membre du personnel ne peut plus être désigné dans cette même fonction ou dans une fonction soumise aux mêmes exigences.

Dans le cas de l'extension ou du changement d'attribution d'un membre du personnel, l'exigence d'obtention du master de spécialisation en formation d'enseignants ne porte que sur les attributions décrites au 1<sup>er</sup> alinéa.

§ 2. Les détenteurs du master de spécialisation en formation d'enseignants sont réputés titulaires du Certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'Enseignement supérieur en Hautes Ecoles et dans l'Enseignement supérieur de Promotion sociale défini par le décret du 17 juillet 2002. »

## PÉDAGOGIE

Visant le développement professionnel de formateurs ou formatrices d'enseignant-es au sein d'établissements d'enseignement supérieur, les différentes UE sont conçues pour soutenir la réalisation des deux travaux de synthèse, clôturant chaque axe de la formation (portfolio d'analyse de pratiques et mémoire). A cette fin, les séances des unités d'enseignement s'appuieront sur la lecture de textes de base, viseront l'appropriation de cadres théoriques en collectif, avec le soutien des enseignant-es du programme et par les interactions avec les pairs. Il s'agira donc – à partir de la description et de l'analyse de ses pratiques – de finaliser un projet de mémoire, qui visera l'amélioration de celles-ci en réalisant une recherche appliquée dans son environnement professionnel. Des outils et grilles d'analyse théoriques seront ainsi proposés et travaillés, pour que chacune et chacun puissent s'en saisir pour ce travail.

En cohérence avec l'approche du SoTL, la production visée par le mémoire sera double : une production écrite, pouvant prendre la forme d'un article de recherche, par exemple et une présentation orale, visant la diffusion du résultat de son travail à d'autres enseignant-es de l'enseignement supérieur, soit au sein de son établissement, soit dans le cadre d'événements de diffusion des pratiques ou de recherches.

## EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

**Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens. Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».**

L'évaluation certificative du programme repose sur deux travaux de synthèse à réaliser (axe 1 : portfolio d'analyse des pratiques ; axe 2 : mémoire). Des évaluations formatives dans l'élaboration de ces productions seront assurées dans le cadre des séminaires associés à chacun des axes.

## GESTION ET CONTACTS

### Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSH/EDUC

Faculté des sciences de l'éducation (EDUC)

Secteur des sciences humaines (SSH)

EDUC

Place Cardinal Mercier 10 - bte L3.05.01

1348 Louvain-la-Neuve

Mandat(s)

- Directrice administrative de faculté : Catherine Fraikin

Commission(s) de programme

- Ecole de formation des formateurs du supérieur (FOSU)

Responsable académique du programme: [Mariane Frenay](#)

Jury



- Présidente du jury: [Mariane Frenay](#)

Personne(s) de contact

- Responsable administrative: [Emmanuelle Druart](#)